

## *Fiche d'information*

*sur la participation financière  
des élèves et stagiaires à la restauration*

Du 24 août 2019 au 31 janvier 2020

 sodexo



## Quels repas dois-je payer et à quel prix ?

---

### ▶ 1. Élèves en formation statutaire préalable à la titularisation

Il s'agit notamment des formations suivantes :

*Formations initiales classiques (DSP, DPIIP, CPIP, SVT, LTN) — Liste d'aptitude DSP.*

- **Petit-déjeuner : payant : 1,09 €** (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points)
  - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,21 € (ex : compote : 3 pts = 0,63€)
- **Déjeuner : gratuit** (pour un plateau inférieur ou égal à 17 points).
  - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,76 € (entrée ou dessert)
  - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,95 €.
- **Dîner : payant : 2,56 €** (pour une formule de base : un plat principal et une composante).
  - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,76 €
  - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,95 €.

### ▶ 2. Stagiaires titulaires en formation statutaire, en formation continue ou en formation professionnelle tout au long de la vie

Il s'agit notamment des formations suivantes :

*Formation d'adaptation à la prise de fonction [FAPF] (filière administrative et technique, EJ, ERIS, MC, EPM, QM, SEP-RIEP, CE et CE adj, enseignants...) — Formation moniteurs de sport — Formation des formateurs et responsables de formation — Formation 1<sup>er</sup> surveillant — liste d'aptitude lieutenants et DPIIP — examen professionnel DPIIP.*

- **Petit-déjeuner : Payant : 2,09 €** (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points) ;
  - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,21 € (ex : compote : 3 pts = 0,63€)
- **Déjeuner et dîner : gratuit** (pour un plateau inférieur ou égal à 17 points - 20 points pour le menu sportif).
  - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,76 € (entrée ou dessert)
  - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,95€.



### ▶ 3. Auditeurs de la classe préparatoire intégrée

- Gratuité de l'ensemble des repas : dans la limite de 11 points pour un petit déjeuner et de 17 points pour un déjeuner ou un dîner
  - **Petit-déjeuner** : Chaque point supplémentaire sera facturé 0,21 €. (ex : compote : 3 pts = 0,63€)
  - **Déjeuner et dîner** : Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,76 € (entrée ou dessert) ; chaque plat supplémentaire sera facturé 2,95 €.

### ▶ 4. Formateurs internes occasionnels (FIO), intervenants extérieurs

- Gratuité de l'ensemble des repas : dans la limite de 11 points pour un petit déjeuner et de 17 points pour un déjeuner ou un dîner
  - **Petit-déjeuner** : Chaque point supplémentaire sera facturé 0,21 €. (ex : compote : 3 pts = 0,63€)
  - **Déjeuner et dîner** : Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,76 € (entrée ou dessert) ; chaque plat supplémentaire sera facturé 2,95 €.

## Quand s'appliquent ces nouveaux tarifs ?

---

Ils s'appliquent à compter du 24 août 2019 au 31 janvier 2020.

Ils s'appliquent durant l'intégralité de chaque cycle de formation, week-end compris.

## Combien paierai-je mon repas lorsque je serai en congés ?

---

Lorsque l'élève ou le stagiaire se trouve en situation de congés, il peut continuer à fréquenter le restaurant. Néanmoins, il ne bénéficiera plus d'aucune prise en charge de restauration par l'École. Il paiera donc ses repas :

- **Petit-déjeuner : Payant : 2,09 €** (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points) ;
  - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,21 €. (ex : compote : 3 pts = 0,63€)
- **Déjeuner et dîner : payant : 8,98€** (pour une formule de base : un plat principal et une composante).
  - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,76 € (entrée ou dessert)
  - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,95 €.

## Le prix payé est-il le prix net ?

Non. Les élèves en formation statutaire préalable à la titularisation bénéficient d'une subvention Énap éducation pour la santé de 1,00 € dans le cadre du petit-déjeuner. Ils bénéficient également d'une subvention ministérielle (DRHAS) de 1,26 € dans le cadre du dîner.

### Tableau synthétique

#### 1. Éèves en formation statutaire préalable à la titularisation

petit déjeuner		déjeuner		dîner			total		total en %	
coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	sub-vention DRHAS	coût élève	coût Énap	% élève	% Énap
1,09 €	1,00 €	0,00 €	8,28€	2,56 €	0 €	1,26 €	3,65 €	9,28 €	28,23%	71,77%

#### 2. Stagiaires titulaires en formation statutaire, en formation continue ou en formation professionnelle tout au long de la vie

petit déjeuner		déjeuner		dîner			total		total en %	
coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	sub-vention DRHAS	coût élève	coût Énap	% élève	% Énap
2,09 €	0,00€	0,00 €	8,28 €	0,00 €	3,82€	0,00 €	2,09 €	12,10€	14,80%	85,20%

## Comment puis-je payer mes repas ?

Très simplement par carte bancaire sans contact. A défaut, par chèque ou en espèces.

## Puis-je consommer au restaurant un dîner acheté à l'extérieur ?

Oui, au sein du local restauration de la ferme de Trenque. Ce local est ouvert 24h/24, l'accès s'effectue grâce à la carte de votre chambre.